

# Présentation des enjeux et outils d'une meilleure prise en compte de la promotion de la santé dans les politiques publiques

**Dr Béatrice PASQUET**

Déléguée départementale du VAR - ARS PACA

et

**Dr Laurence PALLIER**

Directrice du CODES 83



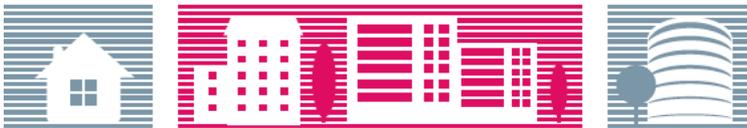
ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



dans une démarche de  
Promotion de la Santé.



# PROMOUVOIR LA SANTE

---

*Enjeux et outils d'une meilleure prise en compte de la promotion de la santé dans les politiques publiques*



ARS PACA & CODES 83



→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ➔ Promouvoir la Santé

- Il s'agit de « toutes les combinaisons d'actions planifiées par une multitude d'acteurs de type éducatif, politique, législatif ou organisationnel coordonnés appuyant des habitudes de vie et des conditions de vie favorables à la santé d'individus, des groupes ou des collectivités »
  - Green et Kreuter, 1991



## ***Agir en PROMOTION DE LA SANTÉ signifie que l'on s'inscrit dans les axes d'intervention suivants :***

- **Contribuer à construire une politique publique**
- **Créer des milieux favorables à la santé**
- **Renforcer l'action collective/communautaire en donnant la possibilité aux différents groupes de participer**
- **Développer des aptitudes individuelles**
- **Réorienter les services de santé**



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

## ➔ Une collectivité territoriale : promotrice de Santé

**Les élus locaux peuvent agir sur la santé publique grâce à leurs compétences dans divers domaines :**

- logement, aménagement urbain, transport, développement économique, environnement, enseignement, petite enfance, culture, ...



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ► Promouvoir la Santé... une approche transversale

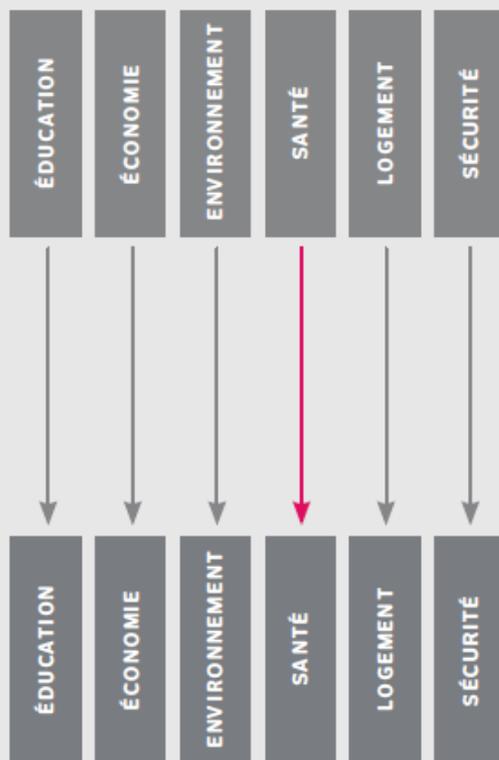
## L'impact accru d'une action intersectorielle

Chaque secteur d'intervention peut être propice à des actions contribuant à améliorer la santé de la population.

La démultiplication, si possible en synergie, de toutes ces actions accroît l'efficacité d'une politique transversale.

Source : Green G. « Un nouveau cadre pour l'évaluation de l'impact des villes-santé européennes ». Présentation lors du séminaire « Évaluation des politiques et des actions locales de santé », Paris, mai 2009 ».

### COMPTABILITÉ TRADITIONNELLE



### COMPTABILITÉ DYNAMIQUE



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# Une collectivité territoriale fait beaucoup pour la santé, dans de nombreux domaines !

1. Prendre en compte la santé dans chacune des politiques locales permet de rompre avec une action sectorisée voire fragmentée, et à gagner en efficacité.
2. En créant des environnements favorables à la santé, la qualité de vie de chacun est améliorée et l'attractivité du territoire est augmentée.
3. Une approche transversale, possible au niveau local, permet aussi de mettre en valeur la cohérence d'un projet politique et social, et d'en faire un axe de communication.



**« Pour réduire le caractère abrupt du gradient social de la santé, les actions doivent être universelles, mais se caractériser par une échelle et une intensité proportionnelles au désavantage social »**

**Dans le cadre des arbitrages que les élus sont conduits à faire, le choix des priorités doit s'orienter en faveur des catégories de la population qui présentent un cumul de risques.**



## ➔ La Collectivité territoriale : Promotrice de Santé

- **La communauté d'agglomération ou de communes constitue un échelon territorial proche de la population.**

Cette situation lui confère les moyens d'appréhender le territoire de façon cohérente, dans le respect de son hétérogénéité et de ses spécificités.



## ➔ La Collectivité territoriale : Promotrice de Santé

- **Elle est un acteur clé pour développer des environnements favorables à la santé.**

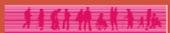


ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LE VAR :

---



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# Accompagner les collectivités territoriales dans le Var, c'est :

- Définir une méthode et des outils d'analyse de la situation en santé à destination des collectivités territoriales
- Rencontrer les élus
- Proposer des sessions de formation puis un accompagnement

Afin de permettre aux collectivités:

- l'identification des problématiques locales de santé
- l'intégration aux politiques publiques territoriales d'un programme de promotion de la santé



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

---



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ➔ Contrat Local de Santé

Un outil « cadre »

- **Le Contrat Local de Santé (CLS) n'est pas un dispositif mais un outil proposé par la loi HPST, qui articule les dispositifs avec leurs leviers financiers propres.**

« La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence régionale de santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements...» *Art. L. 1434-17 du Code de santé publique*



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ➔ Contrat Local de Santé

Le CLS définit les fonctions de chacun dans le domaine de la santé sur le territoire concerné, il a donc pour objectifs de ;

- Renforcer la cohérence intersectorielle et inter dispositifs des actions de santé en mutualisant les moyens (principe de transversalité et de cohésion)
- Valoriser les actions existantes
- Etre souple et adaptable au territoire, en répondant aux besoins de proximité (principe de territorialisation)
- S'appliquer à des zones prioritaires pour agir essentiellement sur la promotion de la santé, la santé mentale et l'accès aux soins (principe d'agir sur la santé par l'angle des inégalités sociales).



# ➔ Contrat Local de Santé

- **Un outil souple, modulable, qui établit le lien entre le Projet Régional de Santé et les projets portés par les collectivités territoriales.**



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ➔ Contrat Local de Santé

- Une dynamique collective

- Un projet participatif

- Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

# ➔ Contrat Local de Santé

## ●●● 2 objectifs prioritaires pour les territoires

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé  
Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

## ●●● 2 milieux d'application privilégiés

Les zones rurales isolées

Les quartiers urbains en difficulté



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé

➔ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé.



*Illustrations :*

- « Réduire les Inégalités sociales et territoriales de santé » (janvier 2014)
- « Inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé - Regards croisés en régions : de l'observation à l'action » (Inpes, 2013)
- « La santé de l'Homme », n° 409 (sept/oct 2010)



ARS PACA & CODES 83

→ Accompagner les collectivités territoriales dans une démarche de Promotion de la Santé